

2013

L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne

Ce qu'il faut en retenir



Le 12 décembre 2013, le comité de bassin a adopté l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne. Etabli en application de la directive cadre sur l'eau, l'état des lieux analyse les freins à la reconquête du bon état des eaux. Il jette ainsi les bases sur lesquelles les instances du bassin vont construire le Sdage et le programme de mesures 2016-2021.

1. L'évaluation de l'état des eaux identifie les paramètres qui déclassent l'état : nature des pollutions, biologie des milieux aquatiques, quantité d'eau...
2. La caractérisation des usages de l'eau (alimentation des villes, irrigation, industrie, énergie...) permet d'identifier les « pressions » qui pèsent sur les ressources en eau : rejets de pollutions, prélèvements, altérations physiques des rivières...
3. L'analyse de la prise en charge des coûts liés à l'utilisation de l'eau, ainsi qu'à la prévention et à la réparation des dommages, et leur répartition entre les différents acteurs rend compte de l'application du principe pollueur-payeur. Elle permet aussi d'évaluer notre capacité financière à reconquérir un bon état des eaux.

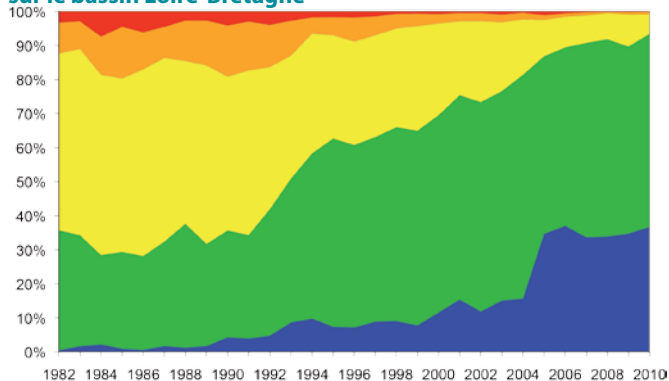
1. L'état des eaux

État écologique 2011 des cours d'eau



- En 2011, 31 % des eaux de surface (rivières, plans d'eau, eaux côtières) sont en bon état écologique, à comparer avec l'objectif de 61 % que le bassin s'est donné en 2009.
- Sur les cinq dernières années, cet état est resté globalement stable.
- En revanche, 10 % des nappes d'eau souterraine (15 masses d'eau sur 144) sont passées en bon état du fait de la réduction de leur teneur en nitrates et pesticides ou de l'amélioration de leur état quantitatif. Un résultat à porter au crédit de l'application de la réglementation (nitrates, pesticides, prélèvements d'eau), conjuguée avec l'action volontaire des acteurs dans le cadre des contrats territoriaux.
- Sur les cours d'eau, des améliorations sont constatées sur les paramètres phosphore et matières organiques.

Évolution du phosphore total dans les cours d'eau sur le bassin Loire-Bretagne



Elles sont liées au renforcement de l'épuration des rejets urbains et industriels. La réduction des rejets de phosphore reste néanmoins une priorité sur le bassin Loire-Bretagne très sensible à l'eutrophisation.

- En Bretagne, on constate également une réduction des teneurs en nitrates des cours d'eau et des nappes grâce aux programmes d'action mis en œuvre depuis une vingtaine d'années.
- L'évaluation de l'état des eaux en 2011 est établie avec un niveau de confiance très supérieur à l'évaluation de l'état en 2007. Aujourd'hui, l'évaluation est fiable pour 69 % des masses d'eau, contre 31 % en 2007. C'est le résultat de la volonté du comité de bassin Loire-Bretagne de renforcer le dispositif de connaissance et de se doter d'évaluations annuelles.

Évolution de la teneur en nitrates des cours d'eau 2010-2012



2. Les freins à la reconquête d'un bon état des eaux

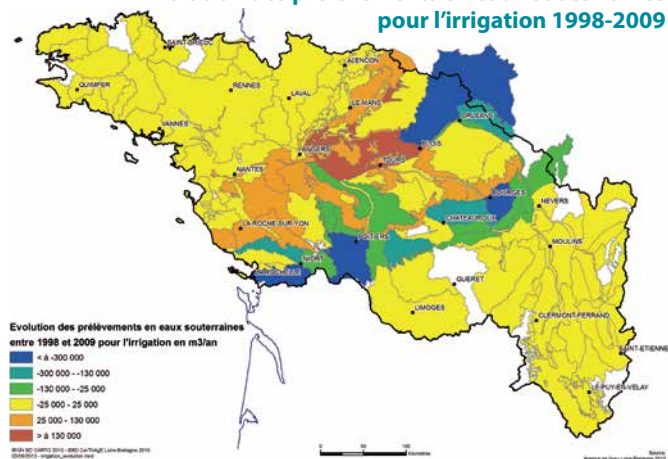
Les altérations physiques des cours d'eau et les pollutions diffuses (nitrates, phosphore et pesticides) restent les deux enjeux majeurs pour le bassin Loire-Bretagne.

- s'agissant des pollutions diffuses, l'amélioration des pratiques actuellement observée doit se poursuivre et se renforcer pour réduire l'eutrophisation des plans d'eau et des eaux côtières et préserver la qualité des ressources pour l'eau potable ;

- s'agissant des altérations physiques, des programmes de restauration des cours d'eau sont engagés de façon très volontaire depuis 5 ou 6 ans. Ils doivent prendre de l'ampleur pour avoir un impact significatif à l'échelle d'un bassin versant.

- La question de la quantité d'eau dans les cours d'eau et dans les nappes prend de l'importance dans certains secteurs du bassin. Depuis 1994, les prélèvements d'eau sont pratiquement constants pour les collectivités (et ce malgré la croissance démographique), et en diminution pour l'industrie. Pour l'irrigation, les évolutions sont très contrastées selon les territoires.

Évolution des prélèvements en eaux souterraines pour l'irrigation 1998-2009



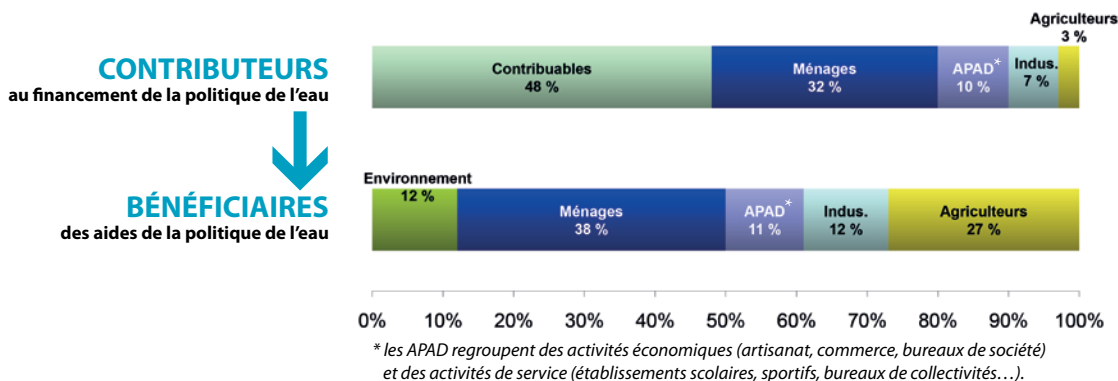
Cette question de la quantité d'eau disponible sera à surveiller particulièrement dans le contexte du changement climatique.

- Les rejets ponctuels des collectivités et des industries continuent de diminuer du fait de l'amélioration des rendements épuratoires ou de la réduction des rejets à la source. Réduire les rejets de phosphore reste cependant une priorité dans notre bassin et la pollution par temps de pluie apparaît désormais prépondérante.
- La pollution par les toxiques est encore mal appréhendée : multiplicité des molécules, difficulté des mesures dans les milieux... Les analyses réalisées dans les rejets des stations d'épuration urbaines montrent qu'on y retrouve très peu de substances toxiques. Dans les rejets industriels, les substances « dangereuses prioritaires » les plus retrouvées doivent être supprimées d'ici 2021.

3. Le financement de la gestion de l'eau

- L'état des lieux identifie les principaux contributeurs et bénéficiaires de la gestion de l'eau. Il rend compte du principe pollueur-payeur. Il permet aux acteurs de débattre de la répartition de l'effort entre les différentes catégories d'utilisateurs.

- Les coûts liés à l'utilisation de l'eau sont partagés entre les contribuables via l'impôt, les ménages via la facture d'eau, et les acteurs économiques via les redevances de l'agence de l'eau.



- Les financements mobilisés pour l'eau (aides de l'agence de l'eau, des collectivités, de l'Etat et de l'Union européenne) bénéficient aux usagers ainsi qu'à l'environnement. On voit ainsi les transferts financiers qui s'opèrent entre catégories d'utilisateurs.
- La contribution des collectivités territoriales à ces investissements représente 31 % du total des aides. Elle en représentait 40 % il y a 10 ans.
- Le prix moyen de l'eau pour un foyer du bassin Loire-Bretagne consommant 120 m³/an s'élève à 3,6 euros/m³ en 2010. Il a augmenté de 2,6 % par an depuis 2006. Dans le même temps le prix de l'eau progressait de 3,1 % par an au niveau national. La rede-

vance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % de la facture d'eau.

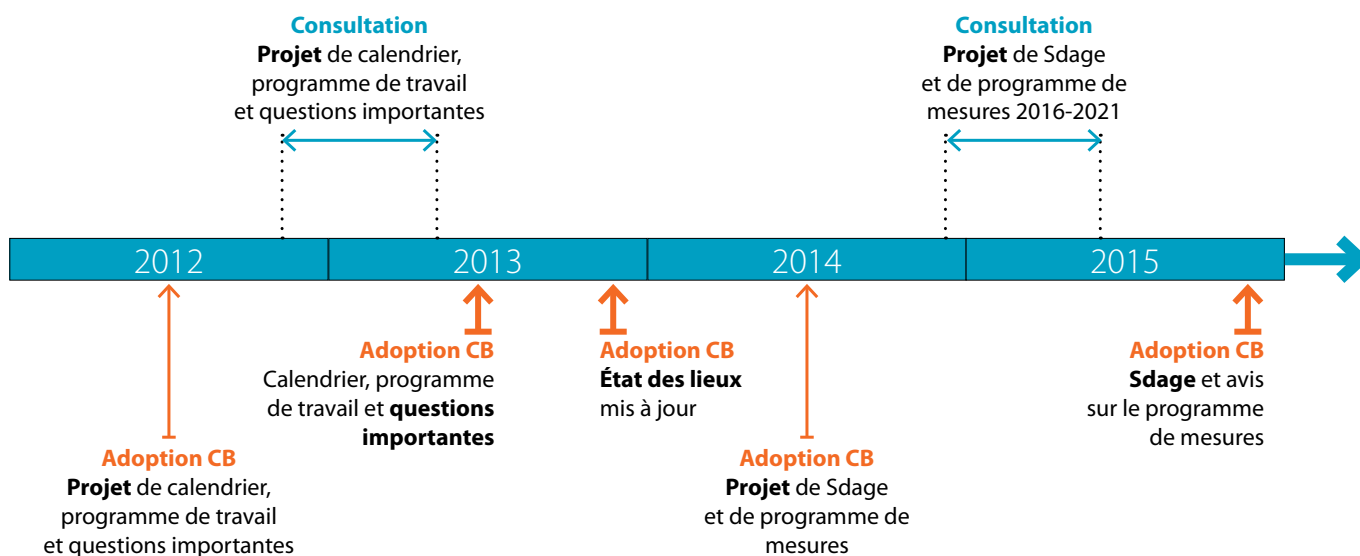
- Le coût annuel des services liés à l'utilisation de l'eau est évalué à 3,5 milliards d'euros, dont 1,6 milliard d'investissements pour maintenir et développer le patrimoine des services d'eau et d'assainissement.
- Les coûts de fonctionnement des services collectifs d'eau et d'assainissement sont couverts à 141 % par la facture d'eau, ce qui permet de dégager une capacité d'autofinancement. Toutefois, si l'on prend en compte le besoin de renouvellement des équipements, le niveau de couverture des coûts est de l'ordre de 80 %, ce qui est insuffisant pour assurer le renouvellement du patrimoine.

Sur la base de ce constat et des *Questions importantes* pour l'eau, le comité de bassin a donné le cap de la révision du Sdage : poursuivre jusqu'en 2021 l'effort et l'ambition pour le bon état des eaux.

Prochaines étapes :

- automne 2014, examen du projet de Sdage et de programme de mesures
- décembre 2014-juin 2015, consultation des assemblées locales, départementales et régionales et des habitants
- automne 2015, **adoption du Sdage et du programme de mesures**
- avant le 20 décembre 2015, approbation par arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Les étapes clefs de la révision du Sdage



Coordination :

DREAL de bassin Loire-Bretagne
5 avenue Buffon • BP 6407
45064 ORLEANS CEDEX 2

Tél. : 02 36 17 41 41
Fax : 02 36 17 41 01

www.centre.developpement-durable.gouv.fr



Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2

Tél. : 02 38 51 73 73
Fax : 02 38 51 74 74

www.eau-loire-bretagne.fr

